

2024 DDCT 14 DAE DASCO DSOL : Subventions (284 483 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

Le

Conseil de Paris

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen plus, au Fonds de Cohésion, au Fonds pour une Transition Juste et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds Asile, Migration et Intégration, au Fonds pour la Sécurité Intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds Asile, migration et intégration ;

Vu le décret no 2022-713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021-2027 ;

Vu le décret no 2022-796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le Fonds Asile, Migration, Intégration » (FAMI), le Fonds pour la Sécurité Intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021-2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu l'appel à projets AAP n°01-2022-FAMI du Fonds Asile, Migration, Intégration de la Direction Générale des Étrangers en France dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;

Vu la délibération 2021 DDCT 75 DAE DASES DASCO en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI) programmation 2021-2027;

Vu l'accord du Service du Pilotage et des Systèmes d'Information (SPSI) de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022 ;

Vu la délibération 2023 DDCT 1 DASCO DSOL DAE par laquelle Madame La Maire de Paris est autorisée à signer la convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et de 3 avenants pour des subventions à 3 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission, par Madame Mélody TONOLLI et Madame Léa FILOCHE au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission, par Madame Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission, par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant total de 108 607 € en 2024, est attribuée au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL) (13585) pour le projet Réseau EIF-FEL 3 : Évaluation Information Formation - Français En Liens dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle signée en juillet 2022 :

- 98 607 € pour le projet 2024\_03789 au titre de la DDCT/SEII ;
- 10 000 € pour le projet 2024\_06084 au titre de la DDCT/SPV.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 83 689 € en 2024, est attribuée au Centre Alpha Choisy (9865), pour le projet Réseau EIF-FEL 3 : Évaluation Information Formation - Français En Liens 2024 dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle signée en juillet 2022 :

- 70 689 € pour le projet 2024\_03782 au titre de la DDCT/SEII ;
- 13 000 € pour le projet 2024\_06083 au titre de la DSOL.

Article 3 : Une subvention d'un montant total de 92 187 € en 2024 est attribuée à l'association Paroles Voyageuses (11 105) pour le projet Réseau EIF-FEL : Évaluation Information Formation - Français En Liens dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle signée en juillet 2022 :

- 72 187 € pour le projet 2024\_04587 au titre de la DDCT/SEII ;
- 20 000 € pour le projet 2024\_06085 au titre de la DAE.

Article 4 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2024 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.